

Fiche d'information sur l'élargissement et le jumelage dans le programme Horizon 2020

Qu'est-ce que l'élargissement ?

L'élargissement fait partie du programme H2020. Il a été mis en place pour accroître le taux de participation des pays les moins performants à travers une série d'initiatives.

Qu'est-ce que le jumelage ?

Le jumelage porte sur les écarts de réseautage et les carences entre les institutions de recherche où peu d'EM sont performants et les régions et leaders au plan international, ainsi que leurs homologues au niveau européen. Le jumelage est financé en 2015.

Budget de l'appel 2015 : 64 millions d'€, 1 millions d'€ par projet sur 3 trois ans.

L'appel est ouvert du 2 juillet 2014 au 2 décembre 2014 (susceptible d'être modifiée).

L'opportunité :

Les activités couvertes comprennent les visites d'experts et à court terme sur place ou la formation virtuelle, les ateliers et la participation à des conférences, l'organisation d'activité d'été de type scolaire conjointe, les activités de diffusion et de sensibilisation, etc.

Pays concernés :

Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Croatie.

La proposition doit être soumise par l'organisation de ces pays, avec un solide partenariat et impliquer au moins deux autres organisations de recherche d'excellence au niveau international.